**DEMANDE D’IMPRESSION DE RELEVÉS FISCAUX ET D’ENVOI PAR LA POSTE**

Nom et prénom de l’employé : 

No de matricule : 

[ ]  **JE DEMANDE À CE QUE MES RELEVÉS FISCAUX SOIENT IMPRIMÉS ET ENVOYÉS PAR LA POSTE.**

Veuillez noter que les feuillets fiscaux électroniques seront disponibles plus rapidement que ceux papier, soit au cours du mois de février 2022, date exacte à être précisée ultérieurement. Une note sur le guichet Web vous informera dès qu’ils le seront. Quant aux feuillets fiscaux papier, ceux-ci seront postés à la fin du mois de février 2022.

Le CISSS de Chaudière-Appalaches n’est pas autorisé à transmettre les feuillets fiscaux par courriel, car ils contiennent des renseignements confidentiels. Le courriel n'offre pas la sécurité requise.

Prenez note que si vous n’en avez pas fait votre demande avant le 29 janvier 2022, vos feuillets fiscaux ne seront pas envoyés par la poste.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  | Signature de l’employé (e) |  | Date |

N.B. : Le formulaire doit être envoyé à l’adresse suivante : ServiceDeLaPaie.cisssca@ssss.gouv.qc.ca